

Déclaration Nostra Aetate du 28 octobre 1965

Publié le 30 décembre 2017 · Abbé Gabriel Billecocq · 15 min de lecture

CONCILE VATICAN II

NOSTRA AETATE

*Déclaration sur les relations
de l'Église avec les religions
non chrétiennes*



BAYARD / FLEURUS-MANIE .ccf

Historique de la déclaration Nostra Aetate

Un secrétariat qui prend de l'importance

Le 5 juin 1960, dans son Motu proprio *Superno Dei nutu*, **Jean XXIII** traçait les grandes lignes de l'organisation de la préparation du Concile. En plus des onze commissions qu'il instituait, trois secrétariats voyaient le jour dont celui pour l'union des chrétiens.

Ce dernier était présidé par **le cardinal Agostino Bea** assisté de **Mgr Jean Willebrands**. La première fonction de ce secrétariat était d'inviter les chrétiens non catholiques à envoyer des observateurs au Concile. Chargé de les aider à suivre et comprendre les arguments.

Mais en 1962, ce secrétariat fut par décision du pape Jean XXIII assimilé à une commission conciliaire. Il avait donc désormais pouvoir de rédiger des textes et de les présenter dans l'aula^[1].

On pourrait trouver étrange que ce secrétariat s'occupât aussi des juifs vu son nom. En réalité, avant même que ce secrétariat ne fût assimilé à une commission, le pape Jean XIII, sur une suggestion de Jules Issac, avait déjà, de vive voix, mandé le cardinal Bea en 1960 de rédiger un schéma traitant des juifs. C'était ainsi que la question juive allait dépendre de ce secrétariat.

Faux départ

Le cardinal rencontra plusieurs personnalités juives en même temps qu'il commença à rédiger un premier décret. En juin 1962 et après d'âpres discussions, un texte de quarante-deux lignes est rédigé et devait donc être examiné par la commission centrale préparatoire.

Mais une fuite dans la presse fit état d'une invitation d'observateur juif au concile. Cette nouvelle déclencha une crise terrible : les juifs furent divisés, les arabes y voyaient la reconnaissance implicite d'un état d'Israël par le Vatican et les patriarches orientaux s'inquiétèrent des conséquences pour leurs communautés.

Le texte fut alors simplement retiré.

Où traiter le sujet ?

Mais le cardinal Bea adressa une requête au pape, arguant que la question juive était exclusivement religieuse et absolument pas politique. C'est pourquoi à la deuxième session, le 18 novembre 1963, un quatrième chapitre, traitant des juifs, fut présenté aux pères conciliaires dans le schéma sur l'œcuménisme.

Le **cardinal Tappouni**, le premier à prendre la parole, fit remarquer de façon véhémence le danger de parler des juifs. Le **cardinal Ruffini** tout comme d'autres fit remarquer que si l'on parlait des juifs, il fallait aussi parler des autres religions non chrétiennes. Au cours des discussions, on alla jusqu'à proposer d'insérer le chapitre sur les juifs au schéma sur l'Église. Le 21 novembre, la question juive fut dissociée des trois premiers chapitres.

À la troisième session, un nouveau texte fut alors distribué aux pères conciliaires. Des expressions avaient été atténuées (la question du déicide notamment), des chapitres sur les religions non chrétiennes avaient été ajoutés, et le tout devait être un appendice au schéma sur l'Église afin de bien marquer qu'il s'agissait d'une vision religieuse sans caractère politique. Discuté les 28 et 29 septembre 1964, le texte fut ensuite amendé mais dissocié du schéma sur l'Église.

Un schéma plus large

Cependant les réactions des pays arabes durant l'intersession obligèrent le secrétariat à retravailler encore le texte. Mettant davantage l'accent sur les points positifs et unificateurs de ces fausses religions, le paragraphe sur les juifs fut finalement le quatrième chapitre d'une déclaration indépendante sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes. Ce texte fut définitivement voté et promulgué le 28 octobre 1965.

Analyse du texte

Nostra aetate est de tous les textes du Concile le plus court. Mais il n'en est pas le moins dangereux ! Composé de cinq petites parties, la première annonce le but du texte. La seconde traite des religions non chrétiennes, tandis que la troisième et la quatrième se penchent sur la religion musulmane et la religion juive. Enfin, le texte termine par quelques lignes intitulées « La fraternité universelle excluant toute discrimination ».

Le préambule

Le texte dit clairement que le Concile veut examiner « plus attentivement quelles sont les relations avec les religions non chrétiennes ». Pourquoi ? Afin de « promouvoir l'unité et la charité entre les hommes et même les peuples ». Voilà donc un dessein qui paraît noble. Mais de quelle unité parle-t-on ? Quelle est cette charité que l'on veut promouvoir ?

L'unité se réalise en effet autour d'une vérité commune ou d'une action commune. Bref, il faut un point commun pour réaliser cette unité. Or le texte énonce le constat que tous les hommes ont la même origine et la même destinée et qu'ils se posent les mêmes questions sur le sens de la vie. Mais il va encore plus loin, constatant que toutes les religions cherchent à répondre « aux énigmes cachées de la condition humaine ».

C'est pourquoi la déclaration s'applique à montrer ce qu'il y a de commun à toutes les religions mêmes non chrétiennes, les mettant comme sur un pied d'égalité et gommant du même coup leurs différences...

Une confusion des plus horribles

Passant en revue dans les trois parties suivantes les religions non chrétiennes, puis l'islam et le judaïsme, la déclaration les honore en faisant remarquer le « profond sens religieux » (n°2) qu'elles peuvent apporter.

En effet, l'hindouisme se sert de « la fécondité inépuisable des mythes » pour libérer l'homme de ses angoisses ; le bouddhisme permet l'homme « d'atteindre l'illumination suprême » ; les musulmans « adorent le Dieu Un, vivant et subsistant », « honorent [la] mère virgine [de Jésus], Marie » ; et les juifs ont « un patrimoine commun » de par leur origine avec les chrétiens.

Même si le texte rappelle que l'Église « est tenue d'annoncer sans cesse le Christ dans lequel les hommes doivent trouver la plénitude de la vie religieuse » (n°2), les mots utilisés à l'égard des religions non chrétiennes sont suffisamment éloquents (respect, estime, dialogue fraternel) pour laisser entrevoir que toutes ces religions peuvent amener l'homme à sa fin dernière qu'est Dieu^[2].

C'est manifester par là et de façon peut-être plus claire qu'ailleurs l'erreur sous-jacente à tout le concile Vatican II : une confusion entre nature et surnature. Car une seule fois le mot grâce est énoncé à la fin du texte, sans en manifester sa nécessité absolue pour le salut. Soit alors il est possible de se sauver sans la grâce, soit la grâce est tellement exigée par la nature qu'elle lui est inhérente et ne s'en distingue pas. Dans les deux cas, ce sont des erreurs graves et condamnées. Mais le Concile exalte dans ce texte les efforts naturels de ces religions qui sont, quoiqu'il arrive, incapables de mener l'homme à la béatitude éternelle. Finalement, toutes les religions mènent également à Dieu... et Assise (1, 2, 3 etc...) n'en est que l'application concrète.

La vérité à l'état de miettes

Conséquemment à cette erreur, et puisqu'il ne faut regarder que ce qu'il y a de commun, la différence entre les religions non chrétiennes avec le catholicisme ne se traduit plus en erreurs par rapport à la vérité, mais en plus ou moins, en degrés de vérité. Autrement dit, plutôt que de dire

ce qu'a toujours dit l'Église, savoir que ces religions non chrétiennes étaient de fausses religions incapables de mener par elles-mêmes au salut, le Concile, par l'estime et l'honneur qu'il prodigue à ces religions, reconnaît en elles des parcelles de vérités plutôt que des erreurs. Voilà pourquoi le texte parle seulement de plénitude à propos de Notre Seigneur et non d'exclusivité : « le Christ dans lequel les hommes doivent trouver la plénitude de la vie religieuse. » On retrouve là ce que nous disions à propos de *Lumen gentium* : l'église catholique est plus large que l'église du Christ et l'on trouve un peu partout disséminées des parcelles de vérités propres à conduire au salut. Au nom de ce principe, chaque homme peut trouver en lui une vérité comme voie d'accès au salut. Dit autrement, cela revient à annoncer que « par son incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme »^[3]. On retrouve toujours la même confusion de l'ordre naturel et surnaturel.

A la recherche d'un principe

« Examiner ce que les hommes ont en commun » afin de promouvoir l'unité et la charité, c'est finalement chercher le principe commun de toutes les religions, ce que l'on pourrait vulgairement appeler le dénominateur commun. C'est le dernier paragraphe qui nous le donne : les hommes forment une fraternité au nom de « la dignité humaine et des droits qui en découlent ». Les religions ne peuvent donc plus être opposées entre elles : tous les hommes sont frères car créés à l'image de Dieu. Chère nature humaine... Grâce à elle, toute « discrimination est exclue », aucune condamnation n'a plus aucun sens.

Pour la première fois un décret conciliaire porte un regard autre que négatif sur les religions non chrétiennes et appelle au dialogue afin de convertir les fausses images des catholiques vis à vis des autres religions. Les religions pourront alors cheminer ensemble dans un pèlerinage commun.

Fi donc du péché originel, fi de la rédemption, fi de l'histoire de l'Église : « Le Concile les exhorte tous à oublier le passé. » (n°3) Serrons-nous tous la main avec bonheur, c'est la paix qui arrive ! D'ailleurs en cinquante ans, nous avons eu amplement le temps de la goûter...

Puisqu'il faut en parler...

En octobre 1961, le pape Jean XXIII rencontrait un groupe de juifs américains et, reprenant un épisode de l'ancien testament, leur adressa ses paroles : C'est moi Joseph^[4], votre frère. Il n'est pas rare d'entendre de nos jours l'expression « nos pères dans la foi » à propos des juifs. Qu'en est-il exactement ?

Les juifs dans l'AT

Dès après la chute de nos premiers parents, Dieu prédit un Messie. On sait avec quel soin jaloux Dieu se choisit Abraham en fit le père d'une grande nation (Gen XII, 2), et lui promet le pays de Chanaan pour sa postérité (Gen XII, 7). Jacob (Israël) et ses douze fils constituèrent le peuple élu.

Mais ce peuple a une vocation théologique : faire éclore le Messie. C'est du reste son unique vocation en même temps qu'une vocation unique dans l'histoire du genre humain : il n'existe

aucun autre peuple dont la finalité soit essentiellement surnaturelle et messianique. Ce peuple en tant que peuple est inséparable de sa vocation messianique.

Les juifs et Notre Seigneur

Les circonstances de la venue du Messie n'étaient pas ignorées des princes des prêtres. Ceux-ci connaissaient les écritures et particulièrement les différentes prophéties. De fait, lorsque les rois mages viennent se renseigner sur la localité de la nativité du Sauveur, ils obtiennent une réponse claire.

C'était au grand-prêtre qu'il appartenait de reconnaître officiellement le Messie. La question de Caïphe est du reste très explicite : « Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu. »^[5] La réponse de Notre Seigneur ne laisse place à aucun doute.

C'est donc parce qu'il affirme sa divinité et sa messianité que Jésus-Christ est condamné. Si le catéchisme du concile de Trente affirme que nous avons tous crucifié Notre-Seigneur, saint Thomas apporte les nuances théologiques à cette vérité.

Certes, ce sont nos péchés qui ont mis à mort le Christ. Mais cette mort a été infligée sous l'instigation des juifs et très spécialement des princes des prêtres. C'est pourquoi le docteur angélique affirme que « l'ignorance [des notables juifs] ne les excusait pas de leur crime, puisque c'était en quelque manière une ignorance voulue : ils voyaient, en effet, les signes évidents de sa divinité ; mais, par haine et par envie du Christ,... ils n'ont pas voulu croire aux paroles par lesquelles il confessait qu'il était Fils de Dieu »^[6]. Et il ajoute un peu plus loin : « L'ignorance voulue n'excuse pas de la faute, mais l'aggrave plutôt ; car elle prouve que l'on est attaché avec tant de véhémence au fait de pécher que l'on veut encourir l'ignorance afin de ne pas éviter le péché. Et voilà pourquoi les juifs ont péché pour avoir crucifié le Christ non seulement comme homme, mais aussi comme Dieu^[7]. »^[8]

Comme le dit Cajetan, ils pouvaient savoir et ils auraient dû savoir.

Et Notre Seigneur lui-même a des mots terribles à leur rencontre. « Si je n'étais pas venu et que je ne leur eusse point parlé, ils seraient sans péché. Mais maintenant leur péché est sans excuse.^[9] » « Si je n'avais pas fait au milieu d'eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seraient sans péché ; mais maintenant ils ont vu, et ils me haïssent, moi et mon Père.^[10] »

Quant à la foule des juifs, elle ne connaît pas les Écritures et a été séduite par leurs chefs. La faute est donc moindre.

Les juifs dans le nouveau testament

La mort de Notre Seigneur sur la croix signe la fin de l'Ancien Testament : le voile du temple fut déchiré en deux. L'épître aux Hébreux est assez explicite : « Il y a ainsi réprobation de l'ancienne ordonnance. »^[11] Car il faut comprendre que le peuple élu n'a pas été fidèle à sa vocation, c'est pourquoi Dieu l'a réprouvé en tant que peuple. Sa vocation n'existe plus. L'ancien testament s'achevant, le peuple juif perd sa spécificité (vocation messianique) et sa religion est caduque. Il a été supplanté par le catholicisme.

C'est pourquoi le judaïsme d'aujourd'hui (dans le Nouveau Testament) se définit nécessairement comme l'antithèse du catholicisme. Il n'existe plus que par opposition et négation du catholicisme car il est devenu creux et sans objet. Le judaïsme est refus du Messie^[12], de Jésus-Christ que les juifs ont mis à mort^[13] et donc de l'Eglise. Et en refusant le Messie et l'Église, il se sépare du judaïsme de l'Ancien Testament dont il renie la vocation. Le judaïsme se refuse donc lui-même et se nie. Il est contradiction interne, peut-être le pire aveuglement^[14] qui puisse être.

Le catholicisme au contraire, s'il s'oppose au judaïsme du Nouveau Testament, n'a pas le même rapport avec celui de l'Ancien Testament. L'Église catholique met fin au judaïsme vétérotestamentaire, mais elle l'assume en le perfectionnant. Il y a d'une certaine façon continuité de l'un à l'autre avec achèvement (dans tous les sens...) de ce qui n'était qu'imparfait.

On peut par comparaison dire que le catholicisme est au judaïsme de l'Ancien Testament ce que le papillon est à la chrysalide : une perfection de la vie, tandis que la chrysalide est désormais œuvre morte.

Par contre, le judaïsme « actuel » n'est pas et ne peut pas être la continuité de celle de l'AT : il en est même la négation puisqu'il croit pouvoir garder vivant ce qui n'est plus que l'enveloppe passée, extérieure et morte de la véritable religion. C'est pourquoi le judaïsme actuel est mortifère dans tous les sens et s'oppose aussi bien au catholicisme qu'au judaïsme.

Si donc nous pouvons parler de nos pères dans la foi chez les juifs, c'est uniquement en référence aux saints de l'Ancien Testament. Mais en aucun cas les juifs actuels ne peuvent parler de pères dans la foi à propos de ces mêmes saints car ils ont renié leur vocation. C'est là une lamentable escroquerie. Par conséquent, Abraham n'étant pas leur père dans la foi, ils ne sont et ne peuvent être en aucun cas nos frères dans la foi. A moins qu'ils ne se convertissent purement et simplement au catholicisme...

« Nous ne sommes pas les enfants de l'esclave, mais de la femme libre ; et cette liberté, c'est le Christ qui nous l'a donnée. »^[15]

Conclusion

Le décret *Nostra Aetate*, rédigé de concert avec des juifs et notamment Jules Isaac, est absolument révolutionnaire : il remet en cause toutes les conclusions théologiques, instaure la confusion dans les relations entre l'Église et le judaïsme allant jusqu'à mettre en honneur ce dernier. Et les visites des derniers papes dans des synagogues ajoutent à ces erreurs théologiques des scandales ignobles sans précédent. Une façon de renier l'œuvre de Notre Seigneur...

Abbé Gabriel Billecocq, prêtre de la [Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X](#)

Page précédente : [Gravissimum educationis](#)



Page suivante : [Dei Verbum](#)

Notes de bas de page

1. [Unitatis redintegratio](#), [Nostra aetate](#), [Dignitatis humanæ](#) et [Dei Verbum](#) avec la commission

doctrinale.[↩]

2. Pour les musulmans au n°3, on peut lire : « Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète. » Il est intéressant de noter la construction grammaticale de la phrase : la proposition principale et la subordonnée auraient dû être interverties pour un catholique digne de ce nom.[↩]
3. Jean-Paul II, *Redemptor hominis*[↩]
4. Heb VII, 18 [↩]
5. Il est venu chez les siens et les siens ne l'ont pas reçu (Jn I, 11).[↩]
6. Que son sang retombe sur nous et nos enfants (Mt XXVII, 25).[↩]
7. La lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas reçue (Jn I, 5).[↩]
8. Gal IV, 31[↩]
9. Jean XXIII s'appelait Giuseppe Roncalli. [↩]
10. Mt XXVI, 63.[↩]
11. Somme théologique, III, q. 47, a. 5Somme théologique, III, q. 47, a. 5[↩]
12. Ce que l'on nomme à proprement parler le déicide.[↩]
13. Ibid ad 3[↩]
14. Jn XV, 22[↩]
15. Jn XV, 24[↩]

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/vatican-ii/declaration-nostra-aetate-du-28-octobre-1965-par-m-labbe-gabriel-billecocq-2

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France